

Trévoux, le 23 mars 2023

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 29 mars 2023 à 19 h 15 (Mairie – salle du conseil)**

- 1 Votes des Comptes de gestion 2022 ;
- 2 Votes des Comptes administratifs 2022 - Commune et Budgets annexes ;
- 3 Bilan des acquisitions et cessions réalisées au titre de l'année 2022 – Budget ville et Budget annexe GRF ;
- 4 Affectation du résultat du Compte Administratif 2022 – Commune ;
- 5 Reprise des résultats des Comptes administratifs 2022 - Budgets annexes ;
- 6 Autorisation de programme pluriannuel – Groupe scolaire – Actualisation ;
- 7 Autorisation de programme pluriannuel – Salle des fêtes – Création ;
- 8 Vote des taux communaux 2023 ;
- 9 Votes des Budgets primitifs 2023 – Commune et Budgets annexes ;
- 10 Vote des subventions aux associations 2023 ;
- 11 Vote des tarifs municipaux 2023 – Accueil de spectacles itinérants ;
- 12 Marché ALSH / CLAE – Création et révision des tarifs aux familles pour les temps péri et extra scolaires ;
- 13 ZAC Centre Ouest – adoption du CRAC 2021 ;
- 14 Plan de ravalement des façades - Aides aux particuliers pour la valorisation du patrimoine Site Patrimonial Remarquable (SPR) – Bilan de la phase 1 & lancement de la phase 2 ;
- 15 Plan de ravalement des façades - Aides aux particuliers pour la valorisation du patrimoine Site Patrimonial Remarquable (SPR) – Bd de l'Industrie ;
- 16 Plan de ravalement des façades - Aides aux particuliers pour la valorisation du patrimoine Site Patrimonial Remarquable (SPR) – Rue du Port ;
- 17 Cession de parcelles à la CCDSV - Chemin de la Croix Marinier - Aménagement de parking ;
- 18 Réalisation des travaux de la Grande rue – Convention de groupement de commande avec la CCDSV et le SEP Bresse Dombes Saône ;
- 19 Marché d'exploitation des installations de génie climatique / Véolia Energie France – Avenant n°3 au marché signé le 3 septembre 2019 ;
- 20 Dispositif de Médiation Préalable Obligatoire – Convention avec le CDG 01 ;
- 21 Questions diverses.

L'ensemble de ces points est développé dans la note de synthèse jointe, et les documents annexés. Les rapports sont transmis par voie électronique ou consultables en mairie.

Le Maire  
Marc PÉCHOUX

